

Conseil Départemental du Val-de-Marne

Séance du 11 mars 2024

Vœu présenté par le groupe Socialiste,  
le groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s,  
le groupe Écologistes et citoyen.ne.s,  
et par M. Daniel Guérin, Conseiller départemental

**Prison de Noisieu : non au passage en force de l'État !**

**Considérant** l'opposition déterminée des habitants et de leurs élus de toutes sensibilités que suscite depuis 2018 dans notre département le projet d'installation d'une nouvelle prison à Noisieu.

**Considérant** que de nombreuses communes du Val-de-Marne et que le Conseil départemental se sont exprimés à plusieurs reprises et en de multiples occasions, pour s'opposer à ce projet et alerter les pouvoirs publics sur ses conséquences, notamment en termes de destruction de terres agricoles, d'artificialisation des sols, d'atteintes à la biodiversité ou d'engorgement du réseau routier dans ce secteur si mal desservi en transports.

**Considérant** que l'État n'a jamais tenu compte de ces mobilisations et veut désormais imposer ce projet aux Val-de-Marnais en lançant le 5 février dernier par la voix de la Préfète du Val-de-Marne une procédure de qualification en Projet d'Intérêt Général, pour passer outre les dispositifs urbanistiques faisant obstacles réglementairement à la construction d'une prison à Noisieu.

**Le Conseil départemental du Val-de-Marne**

**Réaffirme** aux côtés du maire, du conseil municipal, des habitants de Noisieu et du président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et de ses élus, leur opposition déterminée à cette construction et refuse le passage en force de l'Etat pour la construction de cette prison dont personne ne veut en Val-de-Marne.

**S'associe** aux légitimes préoccupations des agriculteurs et de tous les riverains concernés, qui s'inquiètent notamment des préjudices des processus d'expropriation et des dommages aux cultures qui pourraient être causés par les sondages des terres, les diagnostics et les études préalables à la réalisation de l'établissement.

**Indique** qu'il soutiendra toutes les options juridiques possibles pour continuer de s'opposer à ce projet, notamment dans le cadre de la concertation publique autour du PIG.

-----